

Qu'est-ce que la maison
du réseau ?

L'objectif principal est de vous assurer un logement près des maternités (cliniques ou Médipôle) et vous apporter qualité et sécurité dans votre prise en charge médicale.

L'hébergement est gratuit. Vous devez prendre en charge et préparer vos repas avec d'autres résidentes dans une salle communautaire et chaleureuse.

Le centre dispose aussi d'une salle de préparation à la naissance où vous pourrez rencontrer des sages-femmes libérales.

Le personnel du centre veille sur vous 24h/24h tout au long de l'année.

Des activités sont proposées (couture, jeux, peinture...) pour partager des moments agréables et chaleureux.



GOUVERNEMENT DE LA
**NOUVELLE
CALÉDONIE**



RÉSEAU PÉRINATAL

« Naître en Nouvelle-Calédonie »

45 rue des Traverses à Dumbéa-sur-Mer

Tél. : 28 41 04 - Mob. : 75 10 60 - Fax : 28 41 05

www.naitreennc.org

Centre d'hébergement gratuit
pour les femmes enceintes,
femmes avec nouveau-né
ou enfant hospitalisé



LA MAISON
DU RÉSEAU à nouméa

Renseignez-vous auprès d'un professionnel qui vous suit.



RÉSEAU PÉRINATAL
« Naître en Nouvelle-Calédonie »

Centre d'hébergement gratuit pour les femmes enceintes, femmes avec nouveau-né ou enfant hospitalisé.

« LA MAISON DU RESEAU »

Le centre d'hébergement "La maison du réseau" vous accueillera pour vivre la naissance de votre enfant en toute sérénité !

À qui le centre d'hébergement est-il destiné ?

- Aux femmes enceintes devant se rapprocher des maternités
- Aux femmes en grossesse pathologique sans famille ou amis sur Nouméa
- Aux femmes en fin de grossesse (à partir du 9^e mois) résidant à plus d'une heure de Nouméa (sauf exceptions)
- Aux femmes avec leur nouveau-né en cas de besoins
- Aux femmes dont l'enfant est hospitalisé en néonatalogie ou en pédiatrie

Quelles sont les démarches à faire pour intégrer le centre d'hébergement ?

Demander simplement à votre médecin ou sage-femme qui suit votre grossesse.

Le professionnel qui s'occupe de vous effectuera les démarches d'admission auprès du centre.

Un rendez-vous vous sera donné pour votre admission afin de prendre le temps de vous accueillir et vous expliquer l'ensemble des règles de fonctionnement du centre.

Règlement du centre d'hébergement.

Un règlement intérieur a été mis en place afin de faciliter la vie en communauté de toutes les résidentes et de l'équipe d'accompagnement. Ce règlement assure un cadre calme et la sécurité des lieux. Il permet de gérer les contraintes de la vie en collectivité.

